

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
11 janvier 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°1-3

Désignation des membres à
la CLECT

L'an deux mille seize et le dix-huit janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD (proc.), SAINT-SUPERY (proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absents excusés : M. HAZEBROUCK (proc. Mme SAINT-SUPERY)
Mme TONELLO (proc. Mme GERARD)

Madame Rosanna DALLA-ZANNA est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Canton de Cazères a délibéré pour instaurer au 1^{er} janvier 2016 le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

A ce titre, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) a été créée afin d'évaluer le montant des charges transférées à l'EPCI lors des transferts de compétences.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient à la Commune de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la commission.

Monsieur le Maire se propose comme titulaire et Monsieur Livoti comme suppléant.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide:

- d'accepter Monsieur Sans en tant que représentant titulaire de la Commune de Boussens à la CLECT ;
- d'accepter Monsieur Livoti en tant que représentant suppléant de la Commune de Boussens à la CLECT.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **21 janvier 2016**

Pour copie conforme,

En Mairie, le **19 janvier 2016**

Le Maire,
C. SANS



